

**CLIENTELE DES ENTREPRISES,
DES INSTITUTIONNELS
ET DES GRANDES ASSOCIATIONS**

**CONDITIONS
TARIFAIRES
DES OPERATIONS
BANCAIRES**

2025



**C'EST VOUS
L'AVENIR**



**SOCIETE GENERALE
SENEGAL**



Le présent document indique les commissions et les frais hors taxes généralement appliqués aux opérations bancaires de la clientèle des Entreprises, des institutionnels et des Grandes Associations.

Il n'est pas exhaustif et peut être modifié à tout moment.

Au montant des commissions et frais exprimés en francs CFA hors taxes ou en pourcentage hors taxes, s'ajoute lorsqu'elle est due, la Taxe sur les Activités Financières (TAF) au taux en vigueur à la date de l'opération.

La TAF* est actuellement à 17%.

Pour les opérations avec l'international s'ajoute également, le cas échéant, la récupération des commissions et frais réclamés par le correspondant bancaire étranger.

Les jours de valeur sont exprimés en jours ouvrés.

Le jour J s'entend pour :

- * les opérations de crédit : jour de versement ou de remise
- * les opérations de débit : jour de paiement ou de règlement

Par décision N° CM/UMOA/011/06/2013 prise en sa session du 28 juin 2013, le conseil des ministres de l'union a, pour compter du 1^{er} janvier 2014, fixé le taux de l'usure comme ci-dessous :

« Le Taux Effectif Global (TEG) d'un prêt ou de toute autre convention liée à un prêt d'argent ne peut dépasser 15% l'an pour les prêts consentis par les Banques et 24% l'an pour les prêts consentis par les autres institutions financières (Systèmes Financiers Décentralisés et autres agents économiques) ».

DETERMINATION DU TAUX EFFECTIF GLOBAL (TEG) (Décret n°951004 du 7 Novembre 1995)

L'arrêt de compte périodique (mensuel ou trimestriel) mentionne le taux effectif global (TEG) appliqué. Le TEG comprend les intérêts, commissions ou rémunérations, de toute nature, prévus aux décrets ci-dessus afférents aux utilisations à découvert du compte courant. Il ne doit pas être confondu avec le taux conventionnel utilisé pour calculer les intérêts débiteurs.

Le TEG est un taux proportionnel à un taux journalier exprimé pour 100F. Le taux journalier (ou taux période) est calculé selon la formule suivante :

Intérêts + commissions sur le plus fort découvert X 100

Addition de tous les soldes débiteurs
en valeur multipliés par leur durée en jours

Le TEG (Taux Effectif Global) est calculé en multipliant le taux journalier ci-dessus par le nombre de jours de l'année en cours selon la formule :
Taux journalier x durée de l'année civile en jours (365 ou 366).

Le taux d'intérêt des crédits à la consommation est déterminé par rapport au Taux Moyen du Marché Monétaire auquel une marge est rajoutée. Il est calculé selon l'exemple suivant :

10 000 000 (capital)* 11.801 (taux *TAF)*60 (maturité) = 13 090 348 (capital dû)

*en remplacement de la TOB (Taxe sur les opérations bancaires)

Le taux moyen mensuel du marché est de 5,5% au 30 Novembre 2024.

Ce taux est susceptible de varier mensuellement.

La décision N°397/12/2010 portant sur la mise en oeuvre de la politique de la monnaie et du crédit de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), consacre l'indexation des taux applicables sur le taux moyen mensuel du marché monétaire.

Toutes ces informations vous seront utiles pour choisir les produits et les services les mieux adaptés à vos attentes, pour améliorer la gestion de vos opérations bancaires.

Les opérations bancaires moins courantes ne sont pas indiquées dans cette brochure. Bien entendu, pour toutes précisions complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers de clientèle.

Sommaire

Conditions générales du compte	6
Services rattachés au fonctionnement du compte	7
Services bancaires	12
Service banque à distance	13
Gestion des incidents de paiement	14
Opérations sur titres	15
Opérations de change	17
Opérations de crédit	18
Opérations avec l'étranger	20 - 23
Autres services (divers)	24

CONDITIONS TARIFAIRES DES OPERATIONS BANCAIRES DE LA CLIENTELE DES ENTREPRISES ET DES INSTITUTIONNELS

CONDITIONS GENERALES DU COMPTE

1.1 Conditions d'ouverture de compte

1.1.1 Ouverture de compte

(avec remise de la convention de compte)

1.1.1.1 Dépôt à terme société, ONG et Associations	gratuit
1.1.1.2 Compte d'instruments financiers (Société)	NA
1.1.1.3 Compte courant	gratuit
1.1.1.4 Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes	
Entreprise Individuelle	gratuit
Société Anonyme à Responsabilité Limitée (S.A.R.L.)	gratuit
Société Anonyme	gratuit
1.1.1.5 Autres types de comptes	nous consulter
1.1.1.6 Assurance décès accidentel associée au compte courant	nous consulter

1.2 Conditions de Clôture de compte

1.2.1 Dépôts à terme société, ONG et Associations	gratuit
1.2.2 Compte d'instruments financiers (Société)	NA
1.2.3 Compte courant (Société et Entreprise individuelle)	gratuit
1.2.4 Lettre de clôture juridique	nous consulter
1.2.5 Autres types de clôture de comptes	nous consulter

SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1 Gestion de comptes

2.1.1 Conditions débitrices et frais

2.1.1.1 Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	nous consulter
2.1.1.2 Commission de plus fort découvert	0,125%
2.1.1.3 Commission de mouvement au débit sur compte courant	0,10% (Pour les SFD 0.14%)
2.1.1.4 Commission de dépassement sur compte autorisé	TIN majoré 4%
2.1.1.4 Commission de dépassement sur compte non autorisé	max 14%
2.1.1.5 Facture par écriture pour compte en dépassement d'autorisation	30 000
2.1.1.6 Frais de tenue de compte (tarif trimestriel)	60 000
2.1.1.7 Arrêté de compte	nous consulter

2.1.2 Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

à la demande (support papier) 1 500

2.1.3 Relevés de compte

2.1.2.2 Mensuel	gratuit
2.1.2.3 A la demande	3 000
2.1.2.4 Autre période	
- Cadence par quinzaine	5 000
- Cadence hebdomadaire	10 000
- Cadence journalière	22 500

BON A SAVOIR : Un relevé de compte gratuit par mois. Les produits de banque à distance sont les meilleurs moyens de suivre les opérations effectuées sur votre compte.

2.1.4 Attestations bancaires

2.1.3.1 Attestation de solde	25 000
2.1.3.2 Attestation d'engagement	50 000
2.1.3.3 Attestation de non engagement	50 000
2.1.3.4 Autres types d'attestations bancaires	
- De capacité financière	150 000
- De prise en charge	100 000
- Attestation de mainlevée d'une garantie mobilière	30 000

2.1.5 Droits de timbre pour versement

d'espèces en compte 200

2.1.6 Frais pour procuration

- Délivrance	15 000
- Annulation	15 000

2.1.7 Conditions créditrices

2.1.6.1 Produits d'épargne	nous consulter
2.1.6.2 Autres dépôts	nous consulter
2.1.6.3 Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme	selon grille en vigueur
2.1.6.4 Autres types de conditions créditrices	nous consulter

2.2 Moyens de paiement

2.2.1 Chèques

2.2.1.1 Délivrance de chéquier	
2.2.1.1.1 Chèques barrés non endossables	gratuit
2.2.1.1.2 Lettre-chèques	750
2.2.1.1.3 Chèques de banque sur place	15 000
2.2.1.1.4 Chèques de banque UEMOA	15 000

2.2.1.1.5 Chèques de banque sur compte en devises	nous consulter
2.2.1.2 Certification de chèque	15 000
2.2.1.3 Frais pour annulation de chèque de banque	10 000
2.2.1.4 Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	15 000
2.2.1.5 Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	nous consulter
2.2.1.6 Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans un délai de 180 jours	20 000
2.2.1.7 frais impayé chèque suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	
- Frais à la charge du Remettant	gratuit
- Frais à la charge du Titulaire de compte	30 000

BON A SAVOIR : *Le rejet d'un chèque sans provision sans régularisation dans un délai de 30 jours entraîne l'interdiction d'émission de chèques l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes les banques de l'UEMOA. Cette interdiction est valable pour une durée de 5 ans ; elle entraîne l'inscription aux fichiers centrale des chèques de la BCEAO, recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre les chèques. La levée de l'interdiction peut être obtenue à toutmoment, à la suite de la régularisation de la situation par le client.*

- Lettre d'avertissement	15 000
- Lettre d'injonction	20 000
2.2.1.8 Forfait chèque impayé <à montant X FCFA (montant à préciser)	nous consulter
2.2.1.9 Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	nous consulter
2.2.1.10 Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	nous consulter
2.2.1.11 Frais sur chèque impayé	NA
2.2.1.12 Assurance perte et vol de moyens de paiement	NA
2.2.1.13 Encaissement de chèques	
2.2.1.13.1 Encaissement de chèques dans l'UEMOA	gratuit
2.2.1.13.2 Encaissement de chèques hors UEMOA	
- Sur zone Euro	
• Frais d'encaissement Chèque montant min 100 euros	30 000
• Frais de courrier	5 000
- Autres devises (hors USD)	
• Chèque montant min	nous consulter
• Frais de courrier	5 000
• Commission de change	0,25%
	min 10 000

2.2.2 Cartes bancaires

2.2.2.1 Renouvellement/Cotisation annuelle	
- Visa Classic Business	60 000
- Visa Premier Business	90 000

BON A SAVOIR : Avec les cartes Visa Classic et Premier Business, bénéficiez gratuitement de multiples garanties et assistances: accidents voyage, perte ou vol de bagages, d'une assistancemédicale et assistance voyage*.

2.2.2.1.1 Carte interbancaire	
(Cartes VISA SG Sénégal)	
- Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB)/ Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) SG Sénégal	gratuit
- Distributeurs Automatiques de billets (DAB) autres banques locales et Zone UEMOA (GIM UEMOA)	428
• dans les distributeurs d'autres banques au Sénégal	1 923
• dans les distributeurs d'autres banques à l'étranger	2% min 3 000
- Mini relevé	300
- Frais de gestion mensuels	NA
- Frais annuels	NA
2.2.2.2 Délivrance de carte additionnelle	
à décliner par type)	
- Visa Classic Business	60 000
- Visa Premier Business	90 000
- Carte Salaire	nous consulter
2.2.2.3 Confection de carte en urgence	20 000
2.2.2.4 Frais de reconfection de carte	12 000
(sauf défectuosité)	
2.2.2.5 Réédition du code confidentiel	7 000
2.2.2.6 Opposition carte	
2.2.2.6.1 Par le client : perte ou vol	5 000
2.2.2.6.2 Par la banque : usage abusif (Société)	25 000
2.2.2.7 Frais de non restitution de carte	NA
en opposition/usage abusif	
2.2.2.8 Modification de contrat (carte, plafond, ...)	
- Relèvement de plafond	14 959
- Mise à jour du code de la carte	gratuit
- Réédition du code de la carte	7 000
- Annulation ou résiliation de la carte	gratuit
2.2.2.9 Expédition à domicile : frais d'envoi	min 10 000
2.2.2.10 Ouverture de dossier de fraude	nous consulter
2.2.2.11 Frais de gestion des cartes	NA
(à décliner par type de carte)	
2.2.2.12 Prestations Services monétiques	
(consultation/édition de solde ; consultation/édition de solde d'historique)	
2.2.2.12.1 Retrait d'espèces dans les Distributeurs Auto. de Billets	
- Distributeurs Automatiques de Billets de la banque du client	gratuit
- Distributeurs Automatiques de Billets autres banques locales (GIM UEMOA)	428
- Distributeurs Automatiques de Billets autres banques locales	1 923

* Offre soumise à conditions

- Distributeurs Automatiques de Billets Hors zone UEMOA	2%min 3 000
2.2.2.12.2 Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques /Distributeurs Automatiques de Billets	
- Consultation/édition de solde dans la banque du client	gratuit
- Consultation/édition de Solde Gab Hors zone UEMOA	500
2.2.2.13 Paiements	
2.2.2.14.1 Au Sénégal	gratuit
2.2.2.14.2 A l'international	1,5 % min 1 500
2.2.3 Virements et Prélèvements	
2.2.3.1 Virements	
2.2.3.1.1 Virement reçu	gratuit
2.2.3.1.2 Virement interne émis (de compte à compte dans la même banque)	gratuit
2.2.3.1.3 Virement sur place vers un tiers Support papier	
- Virement unitaire	15000
- Virement multiple	5000 / ligne min 15 000
- Virement permanent	
• Ouverture de dossier	gratuit
• Frais traitement par ligne	12 000
2.2.3.1.4 Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	
• Support papier (jusqu'à 11H30) autres banques UEMOA	
- Virement unitaire	20000
- Virement multiple	7500 / ligne min 20 000
2.2.3.1.5 Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux reçus	
• Support télématique	gratuit
2.2.3.1.6 Remise de virement (support télétransmission) (jusqu'à 14h)	gratuit
2.2.3.1.7 Mise à disposition de fonds	0,2% min 30.000
2.2.3.1.8 Virement E-tax	tarif virement support télétransmission en vigueur
2.2.3.2 Prélèvements	
2.2.3.2.1 Mise en place de l'autorisation de prélèvement	
2.2.3.2.1.1 Ouverture de dossier	gratuit
2.2.3.2.1.2 Exécution de l'opération (traitement par ligne)	gratuit
2.2.3.2.2 Frais d'opposition sur avis de prélèvement	10 000
2.2.3.2.3 Emission de prélèvement par une entreprise	nous consulter
- Intra-bancaire	gratuit
- Interbancaire	250 / ligne

2.2.3.2.4 Paiement d'un prélèvement	nous consulter
2.2.3.2.5 Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	nous consulter
2.2.3.2.6 Frais de prélèvement impayé (sans provision)	
- Au titulaire du compte	2 500
- Au bénéficiaire	gratuit
2.2.3.2.7 Rejet de prélèvement à l'initiative du client (opposition)	10 000
2.2.3.3 Effets de commerce	
2.2.3.3.1 Frais sur paiement d'effets	
- Au Sénégal et dans la zone UEMOA	gratuit
- En provenance Zone Euro	
• Présentation de l'effet à l'acceptation du dossier	2000
• Commission de traitement	0,325%
• Taxe Etat	0,6%
• Frais de courrier	5 000
• Frais de télécommunication	12 000
- En provenance autres pays	
• Présentation de l'effet à l'acceptation du dossier	25 000
• Commission de change	0,25%
	min 10 000
• Commission de traitement	0,325%
• Taxe Etat	0,6%
• Frais de courrier	5 000
• Frais de télécommunication	12 000
• Frais d'opposition sur effets	15 000
2.2.3.3.2 Frais d'encaissement sur effets	
- Agence SG Sénégal	10 000
- Autres banques	10 000
- Vers Zone Euro	
• Ouverture de dossier	15 000
• Frais de port	10 000
- Vers autres pays	
• Ouverture de dossier	15 000
• Frais de port	10 000
2.2.3.3.3 Commission de bordereau	min 6 000
2.2.3.3.4 Commission d'endos	0,75%
2.2.3.3.5 Intérêt	min 6 000
2.2.3.3.6 Port de lettre	NA
2.2.3.3.7 Frais fixe	2 500
2.2.3.3.8 Frais de protêt	30 000 + honoraire notaire / huissier
2.2.3.3.9 Frais de prorogation d'échéance	
- International	35 000
- Au Sénégal et dans l'UEMOA	20 000
2.2.3.3.10 Autres effets de commerce	
- Réclamation	20 000
- Effet sans avis de domiciliation	6 000
- Impayés	
• A la charge du remettant	10 000
• A la charge du tiré	20 000
2.2.3.3.11. Carnet d'effets de commerce	
- 25 Feuilles	5 000
- 50 Feuilles	10 000
- 100 feuilles	20 000

SERVICES BANCAIRES

3.1 Dates de valeurs appliquées

3.1.1 Virements reçus	J+1
3.1.2 Remise de chèque	
- SG Sénégal	J
- Confrères	J+1 (après sort du chèque)
3.1.3 Remise d'effets à l'escompte	J+1
3.1.4 Virements émis	J-1
3.1.5 Domiciliation d'effets	J-1
3.1.6 Paiement de chèques	J-1
3.1.7 Versement d'espèces	J
3.1.8 Retrait d'espèces	J
3.1.9 Livret d'épargne	NA

3.2 Frais liés aux services bancaires

3.2.1 Dépôt d'espèces dans la banque du client	
gratuit	
quelque soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	
3.2.2 Retrait d'espèces dans la banque du client	
quelque soit le guichet, à l'exception des opérations par chèque de guichet	
- Avec chéquier	gratuit
- Sans chéquier	3 500
3.2.3 Emission chèque de banque en FCFA	15 000
3.2.4 Emission chèque de banque en autres devises	15 000
3.2.5 Rejet de chèque	
- Frais à la charge du Remettant	gratuit
- Frais à la charge du Titulaire de compte	30 000
3.2.6 Demande d'opposition (par demande)	15 000
3.2.7 Incident sur compte, saisie attribution	50 000
(ATD, Saisie-arrêt)	
3.2.8 Protêt	nous consulter
3.2.9 Frais de circularisation	60 000
3.2.10 Changement de signature	gratuit
3.2.11 Modification d'intitulé de compte	gratuit
3.2.12 Changement d'adresse	gratuit
3.2.13 Changement de garde de titre	nous consulter
3.2.14 Frais de nantissement	nous consulter
3.2.15 Frais de reclassement	nous consulter
3.2.16 Autres types de services bancaires	nous consulter

SERVICE BANQUE A DISTANCE

4.1 Avis de débit et de crédit par voie électronique	gratuit
4.2 Virement électronique vers un autre établissement bancaire	
Sogecashnet :	
- Virement unitaire	250
- Virement multiple	150 / ligne min 250
- Virement unitaire STAR UEMOA	2 500
- Virements multiples STAR UEMOA	
BON A SAVOIR : Accédez à vos comptes 24h/24h et effectuez vos virements et consultations gratuitement	
4.3 Services SMS	NA
4.4 Téléchargement de fichiers (demande de relevés de compte en ligne)	nous consulter
4.5 Autres types de services banque à distance	
4.5.1 Sogecom	
Cotisation mensuelle	
- Compte principal	16 000
- Compte supplémentaire	8 000
Forfait mensuel	
- Jusqu'à 300 écritures mois	10 000
- De 301 à 600 écritures mois	15 000
- Au-delà de 600 écritures mois	20 000
4.5.2 SIAM – Option Relevés - Option Ordre	
- Cotisation mensuelle par compte	30 000
4.5.3 SIAM – OPTION COMPLETE	
- Cotisation mensuelle par compte	60 000
4.5.4 Sogecommerce	
- Frais de raccordement (paiement en une seule fois)	250 000
- Redevance mensuelle	30 000
- Commissions Transactions (VISA-MCI)	3%
4.5.5 Sogecashnet	
- Pack Standard	10 000
- Pack Premium	25 000
- Digipass supplémentaire	5 000
4.5.6 Secure File Transfer Protocol (SFTP)	
- Frais de mise en place	300 000
- Commissions échanges flux	25 000/mois
- Commissions perçues sur les reporting	20 000/mois /compte
4.5.7 SOGESCAN	
- point d'accès principal	75 000/mois
- point d'accès supplémentaire	37 500/mois
4.5.8 SOGESAFE (coffre fort intelligent)	
- Location coffre fort 8000 billets	375 000
- Location coffre fort 15000 billets	550 000
- Location coffre fort pièces et 15000 billets	1 050 000
4.5.9 RAMASSAGE DE FONDS	nous consulter

GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

5.1 Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	gratuit
5.2 Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	gratuit
5.3 Lettre de relance pour compte débiteur	
1 ^{ère} échéance	30 000
2 ^{ème} échéance	40 000
3 ^{ème} échéance	50 000
5.5 Lettre de déclaration à la CIP	nous consulter
5.6 Certificat de non-paiement	nous consulter
5.7 Autres types de frais de gestion des incidents de paiement	nous consulter

OPERATIONS SUR TITRES

6.1 Frais de tenue et de gestion (prélèvement annuel)

nous consulter

6.2 SOGEBOURSE

6.2.1 Courtage

- Achat	0,8%
montant transaction	min 1 000
- Vente	0,8%
montant transaction	min 1 000
- Acheté-vendu / Transaction sur dossier	0,8%
montant transaction	min 1 000
- Cession de bloc de titres	2 à 2,5%
montant transaction	

6.2.2 Conservation

- Droits de garde : (valeur du portefeuille = pic du trimestre)	
• Tranche valeur portefeuille <= 10 millions	0,5% min 2 500 / trimestre
• Tranche valeur portefeuille > 10 millions	0,26%

6.2.3 Service financier

- Tenue Assemblée Générale (AGO, AGE)	1 à 3 Millions
- Commission de responsabilité	200 000
- Commission de collecte de pouvoir	500 / pouvoir
- Vote par lecture optique	10 000 000
- Paiement de dividende (émetteur)	
• Commission de chargé de service financier	0,5% dividende à verser
• Commission / paiement	1% dividende à verser

6.2.4 Evènements sur obligations

- Paiement de coupon	
• Emprunts d'Etat non cotés restant dû	0,1% capital
• Autres emprunts du coupon	1% montant
• Remboursement d'obligation	0,4% capital remboursé
- Autres opérations sur valeurs	
• Transfert de titres portefeuille transféré min. CFA	0,2% 10 000 / valeur
• Nantissement de titres 0,25% portefeuille nanti min. CFA	10 000 / valeur
• Main levée sur titres 1% portefeuille libéré min. CFA	10 000 / valeur

6.2.5 Opérations sur le marché primaire

- Commission de placement	1,25%
- Commission de chef de file	1 à 2%
- Commission de garantie de placement	1 à 1,5%
- Frais d'introduction en bourse	5 000 000 FCFA
- Max :	10 625 000 FCFA

6.2.6 Autres opérations sur valeurs

- Transfert de titres portefeuille transféré	0,2% min 10 000/ valeur
--	-------------------------------

- Nantissement de titres portefeuille nanti	0,25% min 10 000/ valeur
- Main levée sur titres portefeuille libéré min.	1% min 10 000/ valeur
6.2.7 Opérations sur opcv	
- Courtage montant transaction	0,4% min 10 000/ valeur
- Droits de garde : (valeur du portefeuille = pic du trimestre)	
• Tranche valeur portefeuille <= 10 millions	0,5% min 1 250 / trimestre
• Tranche valeur portefeuille > 10 millions	0,25%
6.2.8 Autres services	
- Attestation de propriété	20 000/ attestation
- Attestation de titres en dépôt	20 000/ attestation
- Attestation d'IRVM	10 000/ attestation
- Impression de relevé de compte titres	500/page
- Création de certificat de titres	5 000/certificat
- Commission sur succession	0,30% portefeuille
- Frais de recherche :	
• opération de 6 mois à un an	15 000/ opération
• opération de plus d'un an	30 000/ opération
6.2.9 Augmentation de capital	
- Commission de placement	1 à 1,5%
- Commission de chef de file	0,5 à 1%
- Commission de garantie de placement	1 à 1,5%
- Commission d'attribution d'actions gratuites	1% montant de l'augmentation
- Commission de capitalisation de dettes	1% montant des dettes capitalisées
6.2.10 Mission de conseil	
- Ouverture de dossier	10 000 000 (non remboursable)
- Commission	1,25% montant des capitaux restructurés
6.2.11 Conditions particulières	
- Confirmation et dénouement de transaction	0,4% montant transaction
6.3 Epargne salariale (Plan Epargne Entreprise)	NA
6.4 Souscription de bons de caisse émis par la banque	NA
6.5 Relevé mensuel	NA
6.6 Relevé de titres à la demande	NA
6.7 Autres types d'opérations sur titres	NA

OPERATIONS DE CHANGE

7.1 Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)

7.1.1 Achat par la Banque

- Euro
- USD
- Autres devises

0% à 2%
0% à 2%
max 5%

7.1.2 Vente par la Banque

- Euro
- Autres devises

0% à 2%
max 4%

7.2 Achat et vente de chèques de voyage en Euro

NA

7.3 Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées

NA

7.4 Autres types d'opération de change

nous consulter

OPERATIONS DE CREDIT

8.1 Crédit de trésorerie (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TMMM+Marge)	
8.1.1 Découvert en compte convenu ou non formalisé (TMMM+Marge)	max 14%
8.1.2 Découvert en compte convenu et formalisé (TMMM+Marge)	max 14%
8.1.3 Crédits à court terme (TMMM+Marge)	max 14%
8.1.4 Autres crédits à court terme (TMMM+Marge)	max 14%
8.1.5 Autres crédits à moyen et long termes (TMMM+Marge)	max 14%
8.1.6 Crédit-bail	
8.1.6.1 Mobilier	max 14%
8.1.6.2 Immobilier	l'an NA
8.1.7 Financement en devises	NA
8.1.8 Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	NA
8.1.9 Autres financements en devises	NA
8.1.10 Escompte d'effets de commerce	
Escompte d'effets ordinaires	max 14%
Escompte d'effets avalisés	max 10%
8.1.11 Facilités de caisse et avances	nous consulter
8.1.12 Prêt de consolidation de découvert	nous consulter
8.1.13 Autres types de crédits de trésorerie	nous consulter
8.1.14 Affacturage	
- Commission d'affacturage	2%
- Commission de financement	8%
- Frais de dossier	2%
- Reverse Factoring	
- Commission de financement	8%
- Frais de dossier	2%
8.2 Crédits par signature	
8.2.1 Cautions sur marchés	
- Commission d'ouverture	nous consulter min 35 000
Frais de dossier	
- Document modèle SG Sénégal	50 000
- Document modèle client	75 000
- Avenant	35 000
8.2.2 Cautions fiscales et douanières	
- Commission d'ouverture	nous consulter min 35 000
Frais de dossier	

- Document modèle SG Sénégal	50 000
- Document modèle client	75 000
- Avenant	35 000

8.2.3 Aval de traites

Commission d'aval	4% l'an min 35 000
-------------------	-----------------------

Frais de dossier	
- Document modèle SG Sénégal	50 000
- Document modèle client	75 000
- Avenant	35 000

Frais de port	10 000
---------------	--------

Escompte papier commerciale	
- Frais d'escompte	2%/an min 30 000

8.3 Opérations connexes aux opérations de crédits

8.3.1 Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	nous consulter
---	----------------

8.3.2 Avenant sur contrat prêt	nous consulter
---------------------------------------	----------------

8.3.3 Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	gratuit
---	---------

8.3.4 Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	gratuit
--	---------

8.3.5 Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	nous consulter
--	----------------

8.3.6 Demande de décompte	NA
----------------------------------	----

8.3.7 Demande d'édition de tableau d'amortissement	gratuit
---	---------

- Demande de réédition de tableau d'amortissement	15 000
---	--------

8.3.8 Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	
- Pénalités /Majoration sur le taux du crédit en cas d'échéance impayée (appliquée pendant la durée du retard)	4%

- Commission de traitement	30 000
----------------------------	--------

- Lettre de relance pour échéance de crédit impayée	
---	--

• 1 ^{ère} échéance	30 000
-----------------------------	--------

• 2 ^{ème} échéance	40 000
-----------------------------	--------

• 3 ^{ème} échéance	50 000
-----------------------------	--------

- Pénalité pour remboursement anticipé (sur le capital restant dû)	3% min 50 000
--	------------------

8.3.9 Commission d'engagement (perçue d'avance et par trimestre, min 1 trimestre)	2%
--	----

8.3.10 Frais d'études des dossiers de prêt	
- Commission étude de dossier	2% du montant du crédit

8.3.11 Frais et commissions d'escompte	
- Commission de bordereau	0,75%
- Min décompte de jour	15 jours

OPERATIONS AVEC L'ETRANGER

9.1 Encaissement chèque et effet en devises

9.1.1 Opérations sur Chèques

9.1.1.1 Remise	J+1
9.1.1.1.1. Sur Zone Euro	
- frais dossier	15 000
chèque montant min 100 euro	
- frais de courrier	25 000
- frais de télécommunication	12 000
- frais de sort	5 000
9.1.1.1.2. Sur autres pays (Autres devises)	J+1 après couverture
- frais de dossier nous consulter	
- montant min	20 000
- frais de Port DHL	25 000
- commission de change	0,25% min 10 000
- frais de télécommunication	12 000
- frais de sort	5 000
9.1.1.2 Emission chèque de banque	J-1
9.1.1.2.1. Vers Zone Euro	
- commission de traitement	0,325%
- taxe Etat	0,6%
- frais de dossier	10 000
- frais de télécommunication	12 000
9.1.1.2.2 Vers autres pays (Autres devises)	
- commission de change	0,25% min 10 000
- commission de traitement	0,325%
- taxe Etat	0,6%
- frais de dossier	10 000
- frais de télécommunication	12 000
- droit de timbre <small>(si montant supérieur à 500 000)</small>	20 000

9.1.2.opérations sur effets (Simples)

9.1.2.1 Remise	
9.1.2.1.1 Vers Zone Euro	J+1
- Ouverture de dossier	15 000
- Frais de port	10 000
9.1.2.1.2 Vers autres pays	J+1 après couverture
- Ouverture de dossier	15 000
- Frais de port	10 000
9.1.2.2 Paiement	
9.1.2.2.1 En provenance Zone Euro	J+1
- présentation de l'effet à l'acceptation du dossier	20 000
- commission de traitement	0,325%
- taxe Etat	0,6%
- frais de courrier	5 000
- frais de télécommunication	12 000
9.1.2.2.2 En provenance autres pays	J+1
- présentation de l'effet à l'acceptation du dossier	20 000
- Commission de change	0,25% min 10 000
- commission de traitement	0,325%
- taxe Etat	0,6%

- frais de courrier	5 000
- frais de télécommunication	12 000
9.1.2.3 Impayés	50 000
9.1.2.4 Prorogation/Acceptation/Avis de sort	50 000

9.2 Transferts

9.2.1 Transferts zone UEMOA

CF virement

9.2.2 Transferts hors zone UEMOA

Transfert reçu	gratuit
Transfert émis	
- Commission de traitement et de service	0,85%
	min 20 000
- Frais de dossier	30 000
- Taxe Etat	0,6%
- Frais de télécommunication	12 000
- Commission de change (hors UEMOA et zone Euro)	0,25%
	min 10 000

9.3 Opérations documentaires

9.3.1 Remise documentaire export

(avec document)

9.3.1.1.1 Ouverture	
- Frais de dossier	15.000
- Commission de manipulation	0,15%
	min 25 000
- Frais de port (DHL)	25.000
9.3.1.1.2 Règlement	
- Encaissement	0,2%
	min 20 000
- Frais de télécommunication	12.000
- Frais de sort	5.000
- Commission de change (hors UEMOA et zone Euro)	0,25%
	min 10 000
9.3.1.2.3 Annulation	
- Frais d'annulation	50 000

9.3.2 Remise documentaire import

9.3.2.1.1 Ouverture	
- Frais de dossier	17 000
9.3.2.1.2. Règlement	
- Commission d'acceptation	0,1875%
	par mois
	min. 20 000
- Commission d'encaissement	0,2 % flat
	min 25 000
- Commission de traitement	0,85%
	min 20000
- Taxe Etat	0,6%
- Frais de télécommunication	12 000
- Commission de change (hors UEMOA et zone Euro)	0,25% min
	10 000
- Frais d'impayés	50 000 par mois
9.3.2.2.3 Annulation	
- Frais d'annulation	50 000

9.3.3 Crédit documentaire import

9.3.3.1 Ouverture	
- Frais de dossier	17 000
- Télécommunication	12 000
- Commission d'ouverture	0,5625% par
	trimestre
	min 75 000
9.3.3.2 Modification	
- Prorogation ou Augmentation	

Frais de modification	0,57% par trim/indi min 50 000
- Autres modifications	
Frais de modification	35 000
9.3.3.3 Réalisation	
- Commission d'acceptation à vue	0,57% min 20.000
- Commission d'encaissement	0,2% min 20.000
- Commission de levée de document	0,65% min 25 000
- Taxe Etat	
- Commission de change	0,6% 0,25% min 10 000
- Commission de traitement	0,85% min 20 000
9.3.4 Crédit documentaire export	
9.3.4.1 Ouverture	
- Confirmation	nous consulter min 60.000
- Commission d'encaissement	0,2% min 20.000
- Préavis	12.000
- Frais de dossier	17.000
- Frais de port (DHL)	25.000
- Notification	100 000
9.3.4.2 Modification	
- Frais de modification	35.000
9.3.4.3 Réalisation	
- Frais de confirmation	nous consulter min 30 000
- Frais d'escompte	nous consulter
- Mise en conformité des documents	50.000
- Frais de sort	5 000
- Frais de télécommunication	12 000
- Commission de change (Si, hors Zone Euro)	0,25% min 10 000
- Si annulation	50.000
9.3.5 Domiciliation recettes d'exportation	nous consulter
9.3.6 Lettre de crédit Stand-By (SBLC)	
ou de prorogation de la durée du crédit	min 40 000
- Lettre de garantie ou caution en attente de documents (par mois entier min 1 mois)	3% l'an
- Frais de dossier	17 000
- Lettre de crédit Stand-By (SBLC)	
• Commission d'émission	3% par an min 40 000
• Prorogation/Augmentation	3% par an min 40 000
- Garanties internationales	
• Frais de dossier (émission)	17 000
• Commission d'émission	nous consulter
• Prorogation/Augmentation	nous consulter

AUTRES SERVICES (divers)

10.1 Frais de recherche de documents (en unité)	25 000
- Supplément par photocopie	2 000
10.2 Casier SG Sénégal	7 000/trimestre
10.3 Location de coffre-fort	
10.3.1 Location d'un compartiment de coffre fort	
- Petit	
• Déposit	350 000
• Frais annuels de location	300 000
- Moyen	
• Déposit	350 000
• Frais annuels de location	400 000
- Grand	
• Déposit	350 000
• Frais annuels de location	500 000
10.4 Frais de reproduction de clé	nous consulter
10.5 Demande de renseignements sur client	NA
10.6 Demande de renseignements commerciaux (par mail et avec accord du client)	nous consulter
10.7 Demande de renseignements financiers	nous consulter
10.8 Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)	nous consulter
10.9 Abonnement mensuel au site internet	gratuit
10.10 Information annuelle des cautions	10 000/semestre
10.11 Successions	nous consulter
10.12 Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)	nous consulter
10.13 Frais relatif saisie-arrêt/avis à tiers détention ou opposition administrative	45 000
10.13.1 Lettre d'avertissement	15 000
10.13.2 Lettre d'injonction	20 000
10.14 Attestation d'avoirs	nous consulter
10.15 Reconstitution d'extrait de compte	nous consulter
10.16 Autres types de services	nous consulter
- Envoi Express	25 000
- Frais Duplicata	15 000
- Transmission Correspondance	10 000
- Lettre d'audit	60 000
- Attestation d'engagement et de non engagement	50 000

LEXIQUE

NA : Non Applicable, services inexistants ou non commercialisés par la banque.

NC : Nous consulter, services dont les tarifs sont variables ou soumis à conditions.

TMMM : Taux Moyen du Marché Monétaire.

TIN : Le Taux d'Intérêt Nominal est le taux conventionnel fixé pour la définition des intérêts à payer appliquée au montant du concours.

Date de valeur applicable aux principales opérations : Date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

Commission de mouvement : Commission proportionnelle calculée sur le montant des opérations de débit enregistrées sur le compte.

Petites associations : Associations ayant un flux d'affaires inférieur à 100 millions.

Professionnels : Professions libérales, artisans, commerçants, micro entreprises.

MONÉTIQUE

- Guichet Automatique de Billets (GAB) : Appareil qui permet de retirer une somme d'argent dans les limites préalablement fixées contractuellement ou de consulter le solde de son compte bancaire.
- Carte bancaire : Moyen de paiement émis par un établissement de crédit et permettant à son titulaire, conformément au contrat passé, d'effectuer des paiements et/ou retraits. Toutes les transactions doivent être validées par un code PIN personnalisé et confidentiel.
- Carte salaire : Carte bancaire prépayée mise à la disposition des entreprises pour leurs salariés n'ayant pas de comptes bancaires. Elle permet d'effectuer des retraits au niveau des GAB de la SG Sénégal et des GAB confrères connectés au réseau GIM.

BANQUE À DISTANCE

- Vocalia : Serveur vocal permettant aux clients de consulter leurs comptes.
- Messalia : Système de message push en semi-instantané sur le solde ainsi que les opérations de débit et de crédit du compte.
- Connect : CONNECT est une application mobile bancaire de gestion et de suivi en ligne de son compte bancaire SG Sénégal 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Les opérations y sont traitées en temps réel. L'application met à la disposition du client une multitude de fonctionnalités pour gérer ses comptes où qu'il soit et à tout moment.
- Sogecashnet : service de banque en ligne de Société Générale destiné à la clientèle des Entreprises qui permet de gérer à distance et en toute sécurité la trésorerie de l'entreprise.

- Sogextrait : Service de télématique ayant pour objet de permettre de recevoir des relevés de comptes au format SWIFT MT940.
- Sogecom : service télématique ayant pour objet de fournir des informations bancaires sous le format AFB 120.
- SIOR : service télématique ayant pour objet de permettre au client d'émettre des ordres de paiement au format SWIFT MT 101.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

- Sogescan: solution d'encaissement de chèque qui permet de réduire la durée de traitement des remises de chèques et permet de disposer plus rapidement du crédit en compte.
- Crédit Documentaire (CREDOC) : opération par laquelle une banque s'engage pour le compte de son client importateur, à régler à un tiers, exportateur, dans un délai déterminé, un certain montant, contre remise des documents strictement conformes, et cohérents entre eux, justifiant de la valeur et de l'expédition des marchandises ou de la prestation de services.
- Remise Documentaire (REMDOC) : La REMDOC ou encaissement documentaire vise le traitement par les banques, selon les instructions reçues de l'exportateur (donneur d'ordre), de documents, en vue d'en effectuer la remise :
 - Contre paiement à vue
 - Contre acceptation par le tiré d'un effet, avec ou sans aval bancaire
- Change à terme : Pour l'entreprise qui connaît précisément ses dates de règlements et souhaite protéger ses marges en garantissant définitivement le cours d'achat ou de vente de ses devises. Nous vous proposons de fixer aujourd'hui le cours de change qui vous sera appliqué à une échéance future dans un délai de 12 mois.
- Change flexible : Le change flexible est destiné aux entreprises qui ne connaissent pas précisément ses dates de règlements et souhaitent couvrir un courant d'affaires afin de maîtriser ses marges.
- Lettre de crédit stand by (SBLC) : La SBLC (Standby Letter of Credit) est une garantie bancaire à première demande. Elle consiste en l'engagement irrévocable d'une banque d'indemniser son bénéficiaire (vendeur) en cas de défaillance du donneur d'ordre (acheteur).

Société Générale Sénégal

A votre service

Votre Conseiller en Agence

Votre conseiller est votre interlocuteur privilégié dans votre Agence Société Générale Sénégal.

Il est là pour apporter des réponses à vos besoins bancaires et financiers.

Vous pouvez le contacter personnellement par téléphone pour obtenir un renseignement ou le rencontrer pour réaliser une étude plus approfondie sur un sujet qui vous préoccupe.

Votre Centre de Relation Clients

33 839 42 42 ou le 20 10 10

Nos téléconseillers sont à votre écoute, du lundi au vendredi de 7h 30 à 18h et le samedi de 8h à 12h, pour répondre à toutes vos questions quotidiennes pour :

1. réserver un produit
2. laisser un message à votre conseiller
3. effectuer vos opérations courantes :
demandes de soldes.

Un Service continu d'Assistance carte bancaire

Appelez le **+221 33 839 55 95** et disposez d'une assistance 24h/24 et 7j/7 en cas de perte, de vol ou de tout autre souci sur votre carte souscrit auprès de SG Sénégal.

AGENCES SG SÉNÉGAL

DAKAR	TELEPHONE
ALMADIES - Route des Almadies x Rte de l'Aéroport	33 829 54 05
AUTOPORT - Boulevard de la Libération en face Embarcadère de Gorée	33 822 78 91
BOURGUIBA CASTORS - Sicap Dieuppeul II - Av. Bourguiba Castors	33 865 02 00
CAMBERENE - Case des Parcelles Assainies	33 879 21 21
CENTENAIRE - Boulevard du Général De Gaulle	33 889 71 94
VDN - Sacrée Cœur VDN Cité Keur Gorgui»	33 823 07 92
GRAND YOFF - 124 SCAT URBAM	33 827 95 92
GUEDIAWAYE NDIAREME Quartier Marché Ndiarème	33 877 67 54
HANN MARISTES - Hann Cité Immorama villa n°2	33 832 49 12
HLM GRAND MEDINE - Villa n°600 Hlm Grand Médine	33 835 86 11
KEUR MASSAR - Institut Biblique Sénégalais de Keur Massar (face Station Shell)	33 878 06 06
LAMINE GUEYE - Av. Pdt. Lamine Gueye x Faidherbe	33 839 57 49
MALICK SY - Ex Station Shell, avenue Blaise Diagne x Faidherbe	33 889 14 89
OOUAKAM - Route de Ouakam X Tally Américain	33 869 83 83
PIKINE - Tally Bou Mak	33 879 11 60
POINT E - Boulevard de l'Est	33 839 57 51
POMPIDOU - Pompidou X Raffanel, Immeube Yoro Lam	33 889 71 84
ROUME - 19, avenue Pdt L. Sédar Senghor	33 839 55 00
RUFISQUE - Bd Maurice Gueye	33 839 87 40
SACRE CŒUR - Villa N°8609 Sacré Cœur 2	33 839 71 51
SICAP BAOBABS - villa n°56 Sicap Baobabs	33 864 40 25
STELE MERMOZ - Rond point Stèle Mermoz - Route de Ouakam	33 860 22 70/73
YOFF SEYDI- L.LAYE - Route de l'aéroport	33 869 92 84
ZONE INDUSTRIELLE - Km 4,5 Route de Rufisque	33 839 57 10
REGIONS	TELEPHONE
KAOLACK - Av. J.F. Kennedy - BP 59	33 941 11 88
KOLDA - Rue 20 en face Salle des Fêtes	33 996 11 61
LOUGA - Av. El Hadji Malick Sy	33 967 47 72
MBOUR - Avenue Serigne A. Bamba X Demba Diop, Lot N°39/ Quartier Escal	33 939 54 44
SAINT LOUIS - Av. du G. de Gaulle - Sor	33 938 23 10
SALY PORTUDAL - Place des Bougainvilliées	33 939 70 90
TAMBACOUNDA - Av. Pdt. L. Sédar Senghor	33 981 15 30
THIES - Place de France	33 951 82 25
THIES RANDOULENE - Thiès Randoulène Sud 1ère Tranche	33 952 05 25
TIVAOUANE - Route Nationale N°2 (vers St-Louis)	33 955 33 83
TOUBA - Quartier Darou Marmane parcelle n° 1115	33 976 91 92
ZIGUINCHOR - Rue de la Poste - BP 17	33 991 12 92
RÉSEAU DES GAB HORS AGENCES	
→Dakar	
CAFÉ DE ROME	Boulevard de la République
CASINO SARRAULT	Avenue Hassan II
CENTRE COMMERCIAL DAKAR CITY	Almadies Route de l'aéroport
CENTRE COMMERCIAL SEA PLAZA	Corniche Ouest - Fann Résidence
CITYDIA PLATEAU	Av. André Peytavin x Roosevelt, en face de la gare Rte Lat Dior
GARE MARITIME DE DAKAR (EMBARCADERE)	21, Boulevard de la Libération
GOLF	Hamo 1 Lot K01 - Guédiawaye
MEDINA RUE 6	Rue 6 X 17 Médina Dakar
OIL LIBYA RELAIS	Station Service Oil Libya Relais - Av. Cheikh A. Diop - Point E
PUMA CYRNOS	R ^m de Rufisque - Km 2,5 bld du centenaire de la commune
TOTAL AUTOROUTIERE	Autoroute de l'avenir - Station Total
TOTAL FOIRE VDN	Cité SIPRES derrière le CFPT
SHELL VIRAGE	R ^m des Almadies, Rond Point Ngor à côté de la brioche dorée
NESTLE	Nestlé Sénégal Km 14 Route de Rufisque
PORT AUTONOME DE DAKAR	Mole 10
TOTAL MARISTES	Passerelle Hann Mariste, Dakar
HOPITAL PRINCIPAL DE DAKAR	Route de la Corniche Estate, Dakar
DP WORLD	Mole 8 Port Autonome de Dakar/Sitel (Fann Résidence)
SITE	Fann Résidence
STATION SHELL MALICK SY	Av. Malick Dakar Sénégal
STATION SHELL OOUAKAM	Ouakam Dakar Sénégal
STATION SHELL RUFISQUE	Rufisque Dakar Sénégal
Hotel Radisson	Corniche Ouest Dakar
STATION ELTON KEUR NDIAYE LO	Rte Rufisque-Niaga-Lac Rose
→Régions	
Aéroport Blaise DIAGNE	DIASS
Station Total Nguerigne	Ngaparou
GRANDE COTE OPERATION	DIOGO - Tivaouane
HOTEL DE LA POSTE	Place de l'île - Saint Louis
CIMENTS DU SAHEL	Diass - Les CimENTS du Sahel
SABADOLA GOLD OPERATION	Sabadola - Kedougou
STATION ELTON SINDIA	Sindia
STATION SHELL YEBA	Autoroute à péage

Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2023

